

Révision Janvier 2021

# Pièce jointe n°46

## DESCRIPTION DES PROCÉDES MIS EN OEUVRE

### AREFIM

Bâtiment B3

COSMETIC PARK®

Vennecy (45 760)

Boigny-sur-Bionne (45 760)



ENVIRONNEMENT

- **SONIA DADI environnement**  
> conseil en environnement,  
ingénierie et études techniques
- 19 bis, avenue Léon Gambetta  
92120 MONTRouGE  
TÉL : 01.46.94.80.64  
• [sonia.dadi@sdenvironnement.fr](mailto:sonia.dadi@sdenvironnement.fr)



# SOMMAIRE

## PRESENTATION

---

<b>1. PRESENTATION DU DEMANDEUR.....</b>	<b>4</b>
1.1. Renseignements administratifs .....	4
1.2. Auteur du dossier .....	4
<b>2. LOCALISATION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>3. PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
3.1. Les surfaces .....	6
3.2. La description du bâtiment .....	6
<b>4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....</b>	<b>11</b>
<b>5. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....</b>	<b>12</b>
5.1. Equipements extérieurs au bâtiment.....	12
5.2. Equipements intérieurs au bâtiment.....	14
5.3. Rétention des eaux incendie .....	14
5.4. Les Meilleures Techniques Disponibles .....	14

## 1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

### 1.1. Renseignements administratifs

Raison sociale	SCI AREFIM
Forme juridique	Société Civile Immobilière
Capital social	1 500 000,00 €
Siège Social	28 rue Buirette 51100 REIMS
N° SIRET	79128495300019
Signataire	Monsieur Valéry FENES
Qualité	Directeur du Développement
Contact	Monsieur Valéry FENES
Téléphone	03 26 36 54 58
Mail	<a href="mailto:Valery.fenes@arefim.com">Valery.fenes@arefim.com</a>

### 1.2. Auteur du dossier

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été rédigé par Monsieur Sébastien BACHELLERIE de la société SD Environnement en collaboration avec AREFIM.



E N V I R O N N E M E N T

#### SD Environnement

19bis, Avenue Léon Gambetta

92120 Montrouge

Tél. : 01 46 94 80 64

Email : [sebastien.bachelierie@sdenvironnement.fr](mailto:sebastien.bachelierie@sdenvironnement.fr)

## 2. LOCALISATION DU PROJET

Le terrain d'assiette du projet est le terrain B2 décrit dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale en date du 18/09/18.

Il présente une surface de 138 247 m<sup>2</sup>. Ce terrain est entouré par les autres lots définis sur la surface du COSMETIC PARK.



*Implantation du bâtiment B3 du COSMETIC PARK®*

Un plan de localisation est joint en pièce jointe n°1 de ce présent dossier.

Les coordonnées (en Lambert II étendu) du site sont les suivantes :

X : 576 252,76 m

Y : 2 327 528,64 m

Altitude : 105 m

### 3. PRESENTATION DU PROJET

#### 3.1. Les surfaces

Le bâtiment sera implanté sur un terrain de 138 247 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrale I 403 partielle sur la commune de Venneçy (45760) et sur les parcelles cadastrales A1753, A1757, A1761, A1768, A1769, A1771, A1772, A1774, A1775, A1776 et A1779 sur la commune de Boigny-sur-Bionne (45760).

Il présentera une Surface Plancher totale de 27 553 m<sup>2</sup> et sera divisé en 6 cellules de stockage et une zone de préparation.

- **Tableau des surfaces planchers**

<b>RDC</b>		<b>26 753 m<sup>2</sup></b>
	Entrepôt	20 882 m <sup>2</sup>
	Zone de préparation des commandes	4 844 m <sup>2</sup>
	Bureaux - Locaux sociaux	401 m <sup>2</sup>
	Locaux de charge	601 m <sup>2</sup>
	Poste de garde	25 m <sup>2</sup>
<b>R+1</b>		<b>400 m<sup>2</sup></b>
	Bureaux - Locaux sociaux	400 m <sup>2</sup>
<b>R+2</b>		<b>400 m<sup>2</sup></b>
	Bureaux - Locaux sociaux	400 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>27 553 m<sup>2</sup></b>

- **Surfaces non comprises dans la surface de plancher du bâtiment**

Locaux techniques (chaufferie, local TGBT, local sprinkler, dalle de stockage extérieure)	<b>200 m<sup>2</sup></b>
---	--------------------------

Le site se décomposera de la façon suivante :

<b>Surface du terrain</b>	<b>138 247 m<sup>2</sup></b>
Emprise au sol du bâtiment :	27 010 m <sup>2</sup>
Surfaces imperméables (autre que bâtiment)	21 428 m <sup>2</sup>
Espaces verts et chemins stabilisés	89 809 m <sup>2</sup>

#### 3.2. La description du bâtiment

Le bâtiment est destiné à un usage de stockage, d'expédition, d'activité et de bureaux.  
Les plans du bâtiment sont joints en pièce jointe n°2.

L'accès au terrain se fera au Nord-est du site pour les VL et au Sud-est pour les PL.

Le bâtiment respectera les règles d'implantation et de retrait énoncées dans Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venneçy et de Boigny-sur-Bionne.

Les dimensions du bâtiment seront :  
- longueur : 271,70 m  
- largeur : 118,62 m

Il sera divisé en 6 cellules de stockage :

- Cellule C1 = 3 490 m<sup>2</sup>
- Cellule C2 = 3 480 m<sup>2</sup>
- Cellule C3 = 3 480 m<sup>2</sup>
- Cellule C4 = 3 480 m<sup>2</sup>
- Cellule C5 = 3 480 m<sup>2</sup>
- Cellule C6 = 3 472 m<sup>2</sup>

L'établissement disposera d'une zone de quai dédiée à la réception/expédition de 4 844 m<sup>2</sup> qui sera isolée des cellules de stockage par un mur et des portes coupe-feu de degré deux heures.

Un ensemble de bureaux et de locaux sociaux (RDC, R+1 et R+2) sera implanté en saillie de l'angle Nord-est du bâtiment.

La hauteur libre sous poutre minimale sera égale à 10,81 m.

La hauteur sous bac moyenne sera égale 12,22 pour une hauteur au faîtage de 12,78 m et une hauteur à l'acrotère de 13,45 m.

- **Les dispositions constructives du bâtiment**

La structure du bâtiment assurera une stabilité au feu 1 h (SF 60).

Les murs séparant les cellules de stockage seront alternativement coupe-feu de degré 2 h (REI 120) ou coupe-feu de degré 4 h (REI 240). Le mur Nord sera REI 120. En cas d'extension du bâtiment au Nord du site, le mur REI 120 sera doublé afin d'offrir les caractéristiques REI 240. Ils dépasseront d'un mètre en toiture et seront prolongées perpendiculairement aux murs de façade sur une largeur d'un mètre. Les éventuelles traversées de canalisations existant dans le mur coupe-feu séparatif seront munies d'un dispositif de calfeutrement assurant un même degré de résistance.

Les ouvertures créées dans les murs REI 120 seront équipées de portes porte coupe-feu 2h (EI 120). Les ouvertures créées dans les murs REI 240 seront soit équipées de deux portes coupe-feu de degré 2 h (2xEI 120), soit par une porte coupe-feu de degré 4 h (EI 240).

La façade Est du bâtiment sera équipée de portes à quai de type Autodocks, de niveleurs de quai hydrauliques, de butoirs caoutchouc et de sas d'étanchéité. Elle sera réalisée en bardage double peau.

Les façades Ouest et Sud seront équipées d'un écran thermique EI 120 toute hauteur.



La couverture du bâtiment sera réalisée à partir de bacs en acier galvanisé avec isolation en panneaux laine de roche et étanchéité multicouche. L'ensemble de la toiture satisfera au classement au feu T30-1 (BroofT3).

La toiture sera recouverte d'une bande de protection sur une largeur de 5 m de part et d'autre des dépassements des murs coupe-feu séparatifs.

Le désenfumage du bâtiment sera assuré par des exutoires de fumée dont la surface utile ne sera pas inférieure à 2% de la superficie de chaque canton de désenfumage

L'ouverture des exutoires de désenfumage sera assurée par une commande automatique à CO<sub>2</sub> et manuelle placée à proximité des issues. Les commandes seront regroupées par canton.

Les exutoires seront implantés à plus de 7 m des murs coupe-feu séparant les cellules.

Les cellules seront divisées en cantons de désenfumage d'une surface inférieure à 1 650 m<sup>2</sup> et d'une longueur inférieure à 60 m. Ces cantons seront mis en place au moyen d'écrans de cantonnement d'un mètre de hauteur.

Le bâtiment sera équipé d'une protection contre la foudre conforme aux normes en vigueur.

- **Les bureaux et les locaux sociaux**

Un ensemble de bureaux et de locaux sociaux (RDC, R+1 et R+2) sera implanté en saillie de l'angle Nord-est du bâtiment. Ces locaux représentant une surface de 1 200 m<sup>2</sup> regrouperont les bureaux administratifs et les locaux sociaux (sanitaires, vestiaires, etc...).



Ils seront isolés de la zone de préparation adjacente par un mur coupe-feu REI 120 dépassant d'un mètre la toiture de l'entrepôt et par des portes de communication EI2 120 C équipées de ferme-porte.

- **Les aménagements extérieurs**

Sur le site, les dispositions seront prises pour réserver les dégagements nécessaires au stationnement, aux manœuvres et aux opérations de livraison des poids lourds.

L'établissement disposera de deux accès séparés dédiés aux véhicules légers et aux poids lourds. Ils permettront aux véhicules légers d'accéder directement aux aires de stationnement et aux poids lourds d'accéder aux aires de manœuvre.

Le site sera équipé d'un parking VL de 200 places dont 4 PMR qui permettront le stationnement des véhicules sans occasionner de gêne pour l'accessibilité des engins des services d'incendie et de secours.

Le bâtiment sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre. Cette accessibilité sera assurée pour partie sur l'emprise des parkings et des aires de manœuvre des poids lourds et par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 mètres. Celle-ci permettra le croisement des véhicules.

La voie de circulation des engins de secours sera ainsi maintenue libre à la circulation des véhicules des Sapeurs-Pompiers.

Les issues de secours seront accessibles depuis la voie de circulation des engins de secours par des chemins stabilisés de 1,80 m de large.

Le terrain sera entouré d'une clôture périphérique d'une hauteur de 2 m.

Conformément au PLU, les espaces verts et surfaces stabilisées représenteront une surface de 89 809 m<sup>2</sup> soit 64,96% de la surface du terrain.

- **L'électricité**

Dans le bâtiment, la distribution s'opèrera à partir d'un Tableau Général Basse Tension et de tableaux divisionnaires qui regrouperont toutes les commandes et protections des différents circuits. Le bâtiment sera alimenté par des câbles passés sous fourreaux et branchés sur le réseau général de la zone à partir d'un transformateur et d'un comptage situé sur la propriété.

L'éclairage de sécurité sera conforme à l'arrêté du 14 décembre 2011.

- **La chaufferie et les locaux de charge**

Le bâtiment sera équipé de deux locaux de charge de 300 m<sup>2</sup> chacun. Ils seront situés dans les angles Nord-est et Sud-est de l'entrepôt.

Le bâtiment sera équipé d'une chaufferie présentant une superficie de 80 m<sup>2</sup>. Elle sera implantée à l'angle Sud-ouest de l'entrepôt, attenante à la cellule 1. La puissance thermique de la chaudière sera de 3 MW.

Le chauffage des zones d'entreposage se fera par des aérothermes à eau chaude. L'installation permettra d'assurer une température de +11°C pour une température extérieure de -7°C.

Il est prévu que les cellules de stockage puissent être exploitées sous température dirigée (15/25°C).  
La production de froid sera assurée par des roofs top implantés en toiture.

- **Les réseaux**

L'entrepôt sera raccordé aux réseaux publics existants en limite de propriété : eau de ville, EDF, GDF et France Télécom.

Les eaux pluviales de voiries seront traitées sur le site conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du COSMETIC PARK® en date du 18/09/18.

#### 4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une surface plancher totale de 27 553 m<sup>2</sup> divisé en six cellules de stockage dont les superficies seront comprises entre 3 472 et 3 490 m<sup>2</sup> et en une zone de préparation de commande de 4 844 m<sup>2</sup>.

La capacité maximale de stockage du site sera de 51 700 palettes représentant 25 850 t de marchandises combustibles.

Les produits stockés seront des produits classés sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 ne présentant pas d'autres risques que leur combustibilité.

Les six cellules pourront également abriter un stockage sous température dirigée (classement 1511).

Les cellules présenteront une superficie inférieure à 3 500 m<sup>2</sup>, elles pourront donc accueillir un stockage de liquides inflammables et d'aérosols (rubriques 4330/4331/4755/4320/4321).

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- La réception des produits dans la zone de quai de l'entrepôt avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les six cellules,
- La préparation des commandes dans la zone dédiée,
- L'expédition des produits par route par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.

La mise en place d'un système informatisé de gestion du site permettra de tenir à jour un état des marchandises stockées avec leur localisation dans le bâtiment.

Le principal risque lié à ce type d'activité est l'incendie du fait de la nature des produits stockés. Les produits de grande consommation ne présentent pas de danger en soi, mais leur combustibilité ramenée à l'échelle du stockage (4 850 t de matières combustibles stockées dans la zone de préparation) présente un risque d'incendie de grande ampleur.

## 5. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Equipements extérieurs au bâtiment

---

Le bâtiment sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre.

Cette accessibilité sera assurée pour partie sur l'emprise des parkings et des aires de manœuvre des poids lourds et par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 m permettant le croisement des véhicules.

Les issues de secours seront accessibles depuis la voie de circulation des engins de secours par des chemins stabilisés de 1,80 m de large.

Sept poteaux incendie seront répartis autour du bâtiment de manière à ce que l'accès extérieur de chaque cellule soit à moins de 100 m d'un point d'eau incendie. Les points d'eau incendie seront distants entre eux de 150 m maximum (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins des services d'incendie et de secours).

Les hydrants seront alimentés par le réseau d'alimentation du Cosmetic Park®. Ce réseau incendie privatif sera alimenté depuis une réserve incendie par un supresseur permettra d'alimenter les poteaux incendie implantés autour des établissements du Cosmetic Park®.

Il permettra de délivrer les 300 m<sup>3</sup>/h dimensionnés avec le guide D9 pour l'établissement AREFIM objet du présent dossier.

Le détail du dimensionnement D9 est présenté dans le tableau ci-après.

Description sommaire du risque			
CRITERE	Coefficients additionnels	Coefficients retenus	COMMENTAIRES
<b>Hauteur de stockage :</b> - Jusqu'à 3 mètres - Jusqu'à 8 mètres - Jusqu'à 12 mètres - Au-delà de 12 mètres	0 +0,1 +0,2 +0,5	<b>+0,2</b>	La hauteur de stockage sera supérieure à 8 m mais inférieure à 12 m.
<b>Type de construction :</b> - Ossature stable au feu ≥ 1 heure - Ossature stable au feu ≥ 30 min - Ossature stable au feu < 30 min	-0,1 0 +0,1	<b>- 0,1</b>	La structure du bâtiment sera SF60.
<b>Types d'interventions internes :</b> - Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance. - Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24h/24)	-0,1 -0,1 -0,3	<b>-0,1</b>	DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance.
<b>Σ des Coefficients</b>		<b>0</b>	
<b>1+ Σ des Coefficients</b>		<b>1</b>	
<b>Surface de référence (S en m²)</b>		<b>4 844 m²</b>	La surface de référence correspond à la surface de la cellule la plus grande du bâtiment.
$Q_i = 30 * \frac{S}{500} * (1 + \sum coeff)$	m³/h	<b>291</b>	Le plus grand débit sera pris en compte pour la suite des calculs.
<b>Catégorie de risque :</b> Risque 3 : Q2 = Qi x 2		<b>582</b>	La catégorie de risque 3 correspond à la catégorie habituellement admise pour ce type de bâtiment.
<b>Risque sprinklé :</b> Q2/2		<b>291</b>	Le bâtiment sera sprinklé.
<b>Débit requis (Q en m³/h arrondie au multiple de 30 m³/h le plus proche)</b>		<b>300 m³/h</b>	

---

## 5.2. Equipements intérieurs au bâtiment

---

- **Installation RIA et extincteurs**

Le bâtiment sera équipé d'une installation RIA conçue et réalisée conformément aux normes et règles en vigueur. Chaque point des cellules sera accessible par deux jets d'attaque.

Le bâtiment sera équipé d'extincteurs portatifs normalisés répartis à raison d'un appareil pour 200 m<sup>2</sup> dans les cellules de stockage et dans les bureaux.

- **Installation d'extinction automatique d'incendie**

Les cellules seront équipées d'une installation d'extinction automatique d'incendie de type sprinkler adaptée à la nature des produits stockés.

L'installation sera indépendante du circuit électrique du bâtiment. Le déclenchement se fera par fonte du fusible calibré selon les règles en vigueur. La perte de pression entraînée par l'ouverture des têtes au-dessus de l'incendie déclenchera les pompes.

Pour l'entrepôt, l'installation comprendra :

- Un local équipé de d'une pompe autonome diesel en charge à démarrage automatique,
- Une cuve d'eau de 800 m<sup>3</sup> pour les réseaux « extinction automatique et RIA »,
- Une pompe jockey de type centrifuge entraînée par un moteur électrique (groupe électropompe) équipée d'un réservoir hydroconfort de 25 litres, maintenant l'installation à une pression statique constante de 10 bars environ,
- Une armoire d'alarme avec renvoi en télésurveillance

---

## 5.3. Rétention des eaux incendie

---

Les eaux d'extinction incendie seront retenues dans un bassin étanche de 2 237 m<sup>3</sup> qui servira également à la rétention déportée des liquides inflammables.

Une vanne de barrage sera implantée en aval du bassin étanche.

En cas d'incendie, la vanne sera automatiquement fermée afin de retenir les eaux d'extinction dans ce bassin et dans les quais (asservissement au déclenchement de l'installation d'extinction automatique d'incendie).

En cas de sinistre, les eaux stockées seront analysées. Si elles ne présentent pas de pollution, elles seront rejetées dans le réseau des eaux pluviales, si elles sont polluées, elles seront éliminées comme déchets dangereux par une société spécialisée.

---

## 5.4. Les Meilleures Techniques Disponibles

---

Il n'existe pas de document de référence sur les meilleures techniques disponibles susceptible de s'appliquer à un entrepôt de stockage de produits non dangereux.

A défaut, nous nous basons sur le document de référence sur les meilleures techniques disponibles *Emissions dues aux stockages des matières dangereuses ou en vrac de juillet 2006*.

Les deux MTD que nous avons pu retenir sont :

- La MTD pour les éléments de protection contre l'incendie consiste à avoir un niveau de protection adapté (système d'extinction automatique, extincteurs)

- La MTD pour la prévention des sources d'inflammation consiste à l'interdiction de fumer, respecter un protocole pour le travail à haute température, utiliser un interrupteur principal et un tableau de distribution dans une pièce isolée du stockage.

L'ensemble des Mesures de Maîtrise des Risques appliquées au site correspond aux Meilleures Techniques Disponibles recensées.